

18 JUIN 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

République Française

Département de la Meuse

18 JUIN 2026

BUREAU DU COURRIER

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Intercommunal d'Action Sociale

SEANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire), sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **COLLIGNON Céline, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, FOURES Patrice, GERARD Céline, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, LINARD Lidwine, MARECHAL Dominique, MOREAU Michel, PALIN Guillaume, RENAUDIN Bernard.**

Absents : **FEVEZ Clément, FIZE Olivier.**

Représentés : **BRISSE Philippe pouvoir donné à MARECHAL Dominique.**

Madame DECHEPPE Mathilde a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat pour la Journée nationale des Assistants Maternels
N° de délibération : DCA_2026_018

Le président expose,

Dans le cadre de la journée nationale des Assistants Maternels, le RPE De l'Aire à l'Argonne en partenariat avec le réseau des RPE du Sud Meusien propose un évènement visant à valoriser le métier d'assistant maternel, favoriser les échanges professionnels et promouvoir la qualité de l'accueil du jeune enfant.

Cet évènement prendra la forme d'une soirée le vendredi 16 octobre 2026 à la Maison Familiale de Commercy. Une pièce de théâtre « Nounous » par la Compagnie Les Aveugles et l'Eléphant sera représentée et suivie d'un repas.

Le budget prévisionnel de cet évènement prévoit une part fixe de 149.93 € pour le RPE De l'Aire à l'Argonne et une part variable de 10 € par assistant maternel du territoire présent.

La présidente propose de signer une convention de partenariat avec la Fédération Départementale Familles Rurales de la Meuse afin de formaliser l'action.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité de ses membres votants adopte la convention et autorise la Présidente à signer la présente convention de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président

